



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Beauport

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 142

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU VIRAGE À
DROITE AU FEU ROUGE**

**Avis de motion donné le 17 janvier 2017
Adopté le 14 février 2017
En vigueur le 19 février 2017**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement au virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :

1° rue Alexandra / accès privé (Résidence Cardinal-Vachon);

2° avenue du Bourg-Royal / rue du Carrefour / accès privé;

3° avenue du Bourg-Royal / rue Rhéaume / accès privé;

4° boulevard Louis-XIV / rue de la Sérénité / accès privé;

5° avenue Royale / boulevard des Chutes / accès privé;

6° avenue Saint-David / accès privé (École Samuel-De-Champlain).

Toutes ces modifications ont pour but de retirer ces intersections du règlement afin de les insérer dans le règlement R.V.Q. 2111.

RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 142

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT SUR LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU VIRAGE À
DROITE AU FEU ROUGE**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DE BEAUPORT, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe IV du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.5V.Q. 92, est remplacée par l'annexe IV de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

ANNEXE IV DU RÈGLEMENT R.C.A.5V.Q. 92

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Bourg-Royal, avenue du / Loyola, rue	sud	en tout temps
Bourg-Royal, avenue du / Rhéaume, rue / Accès privé	ouest	en tout temps
Chutes, boulevard des / Collège, avenue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Chutes, boulevard des / Terrasse-Orléans, rue de la	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Clemenceau, rue / Carrefour, rue du	sud	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Clemenceau, rue / Saint-David, avenue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
D'Estimauville, avenue / Alexandra, rue	ouest	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Glinel, rue / Saint-Michel, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Louis-XIV, boulevard / Seigneuriale, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Monseigneur-Gauthier, boulevard / Monument, avenue du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Monseigneur-Gauthier, boulevard / Sanctuaire, avenue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Raymond, boulevard / Labelle, avenue / Yves-Prévost, rue	est	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Raymond, boulevard / Nordique, avenue	ouest	en tout temps
Raymond, boulevard / Perce-Neige, rue des / Accès privé	est	en tout temps
Raymond, boulevard / Sainte-Thérèse, avenue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
Raymond, boulevard / Sablonnières, avenue des	ouest	en tout temps
Royal, chemin / Sanctuaire, avenue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Royale, avenue / Couvent, avenue du	sud	en tout temps
Royale, avenue / Temple, rue du	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Saint-David, avenue / Saint-David, avenue / Accès privé (École Samuel-De Champlain)	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Anne, boulevard / 113 ^e Rue / Accès privé	nord	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard (voie de desserte) / 113 ^e Rue	est	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / Francheville, rue / Accès privé	nord	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / Manège, rue du / Dufferin-Montmorency, autoroute	nord	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cambronne, rue / Vents, rue des	est	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cascades, avenue des	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cénacle, avenue du	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Seigneuriale, rue / Clemenceau, rue	est	en tout temps
Seigneuriale, rue / Nordique, avenue	est	en tout temps
Seigneuriale, rue / Saint-Michel, avenue	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement au virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :

1° rue Alexandra / accès privé (Résidence Cardinal-Vachon);

2° avenue du Bourg-Royal / rue du Carrefour / accès privé;

3° avenue du Bourg-Royal / rue Rhéaume / accès privé;

4° boulevard Louis-XIV / rue de la Sérénité / accès privé;

5° avenue Royale / boulevard des Chutes / accès privé;

6° avenue Saint-David / accès privé (École Samuel-De-Champlain).

Toutes ces modifications ont pour but de retirer ces intersections du règlement afin de les insérer dans le règlement R.V.Q. 2111.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.